



Vous avez des projets cet été?

ÇA PREND UN PERMIS!



Agrandissement d'une maison



Construction d'une nouvelle maison



Construction d'un multilogement



Construction d'un garage



Construction d'une remise de plus de 20 m²

ÇA PREND UN CERTIFICAT D'AUTORISATION!



Abattage d'arbres



Démolition d'un cabanon ou d'une résidence



Installation d'une piscine



Mise aux normes d'une installation septique



Travaux de rénovation intérieure



Travaux riverains



Aménagement d'un local pour un commerce à domicile ou pour la location à court terme

AUCUN PERMIS NI CERTIFICAT D'AUTORISATION!

N'oubliez pas de respecter la réglementation en tout temps.



Installation d'une clôture



Remplacement des armoires



Remplacement des gouttières



Remplacement des planchers



Remplacement de la toiture (certaines conditions s'appliquent)

Soyez prévoyant, informez-vous et faites votre demande en ligne dès maintenant!



L'ÉCHO MUNICIPAL

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VILLE DE MAGOG



ENVIRONNEMENT



DISTRIBUTION DE PLANTS POUR LES RIVERAINS

Une bande riveraine est une zone végétalisée composée de plantes, d'arbustes et d'arbres indigènes qui ceinture les milieux aquatiques. Elle améliore la qualité de l'eau en stabilisant les rives et en filtrant les polluants terrestres. Revégétalisez votre bande riveraine en vous procurant des végétaux à coûts réduits!

Une bande riveraine est une zone végétalisée composée de plantes, d'arbustes et d'arbres indigènes qui ceinture les milieux aquatiques. Elle améliore la qualité de l'eau en stabilisant les rives et en filtrant les polluants terrestres. Revégétalisez votre bande riveraine en vous procurant des végétaux à coûts réduits!

Réservation et paiement

Date limite : vendredi 28 avril, midi

Paiement en ligne par carte de crédit uniquement

Distribution des plants

Samedi 20 mai, 9 h à midi

Plage 2 du lac Lovering (au coin des rues Bordeleau et des Pruches)

Carte de citoyen valide obligatoire

ville.magog.qc.ca/distribution-vegetaux



VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Toutes les fosses septiques résidentielles et commerciales de 2 000 gallons et moins sont vidangées tous les deux ans par la Ville de Magog, entre la mi-mai et le début novembre. Si votre propriété est concernée, vous recevrez un carton d'information vous avisant de la semaine prévue de l'opération de vidange.

Assurez-vous de :

- Déterrer un espace libre d'au moins 20 centimètres (6 pouces) autour de chaque couvercle;
- Retirer les planches, les plaques ou tout autre objet couvrant les couvercles;
- Relocaliser les obstacles limitant l'accès à votre cour ou à votre fosse septique (ex. : mobilier, véhicules).

IMPORTANT! Si votre propriété est munie d'une barrière, il est de votre responsabilité de la laisser déverrouillée lors de la semaine prévue ou de nous fournir les coordonnées d'un répondant qui y donnera accès.

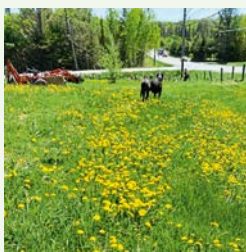
ville.magog.qc.ca/fosses-septiques



POSITIONNEMENT DES CONTENEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour que les conteneurs de matières résiduelles soient vidés de façon sécuritaire, assurez-vous :

- Qu'un espace de dégagement de 1 mètre soit maintenu en tout temps autour des conteneurs;
- Qu'aucun véhicule ne se retrouve devant les conteneurs;
- Qu'aucune matière, objet, ni encombrant ne soit déposé autour ou par-dessus les conteneurs.



MAI SANS TONTE

Au mois de mai, nos équipes réduiront considérablement la tonte du gazon sur le territoire. Les terrains sportifs seront toutefois entretenus. Cette initiative permet de protéger et de favoriser le travail des insectes pollinisateurs. Ces derniers sont essentiels à notre alimentation.

La Ville de Magog vous invite à participer au mouvement et à réduire la tonte de votre gazon pendant le mois de mai.

BUREAUX MUNICIPAUX



FÊTE DES TRAVAILLEURS

Lundi 1^{er} mai

Le centre des travaux publics et l'aréna seront fermés.

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Lundi 22 mai

L'aréna, la bibliothèque, les bureaux municipaux et l'écocentre seront fermés.

CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE



PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

Planifiez les travaux de votre maison patrimoniale dès maintenant! Saviez-vous que la Ville offre un Programme d'aide

à la restauration patrimoniale? Celui-ci permet aux propriétaires de bâtiments d'intérêt particulier ou significatif d'obtenir une aide financière pour les travaux extérieurs de restauration de leur bâtiment, et d'avoir accès à un service d'aide-conseil professionnel en architecture patrimoniale.

ville.magog.qc.ca/maison-patrimoniale

SÉCURITÉ INCENDIE



FEUX EXTÉRIEURS

L'utilisation d'un appareil fermé et grillagé est obligatoire partout sur le territoire de Magog. Il doit être installé sur une surface incombustible, se trouver à 3 mètres des limites de la propriété et à 6 mètres de tout bâtiment et de ses annexes (galerie, perron, etc.).

ATTENTION! Avant d'allumer un feu extérieur, assurez-vous d'être conforme à la réglementation applicable.

ville.magog.qc.ca/feuxexterieurs

SÉANCES PUBLIQUES



SÉANCES ORDINAIRES

Lundis 1^{er} et 15 mai, 19 h 30

En personne : Salle du conseil, 2^e étage de l'hôtel de ville

En ligne : NousTV (HD 555), Epico 100 et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube

de la Ville. Posez vos questions sur le fil de la publication en direct sur Facebook ou par téléphone au 819 843-3333, poste 444.

Vendredis 5 et 19 mai

Ne manquez pas l'émission *Votre conseil municipal en bref* pour connaître le résumé des séances. Diffusion sur NousTV et la page Facebook de la Ville.

ville.magog.qc.ca/seances-conseil



TRAVAUX PUBLICS



OPÉRATION COLMATAGE DE NIDS-DE-POULE

Saviez-vous que :

- L'eau est la principale responsable de l'apparition des nids-de-poule;

- L'asphalte tiède est la méthode la plus durable pour colmater les nids-de-poule;
- Pour que le colmatage soit le plus efficace possible, les nids-de-poule doivent être exempts de neige et d'eau.

Signalez la présence de nids-de-poule au **819 843-3333** ou à **gomagog.com**.



CONSEILS POUR L'ENTRETIEN DES FOSSÉS

- Au printemps, nettoyez le fossé en retirant les branches et les résidus qui s'y retrouvent;
- En été, contrôlez la végétation dans le fossé afin qu'il ne soit pas obstrué et qu'il respecte les normes de visibilité.

SIGNELEZ LES ANIMAUX MORTS OU AGONISANTS

Si vous apercevez un animal mort ou agonisant sur la chaussée publique, repérez l'adresse, son emplacement et contactez le Service Go au **819 843-3333**. S'il s'agit d'un terrain privé, vous devez contacter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au **1 877 346-6763**.



LA TOILETTE N'EST PAS UNE POUCELLE

Certains objets comme les tampons hygiéniques, les cotons-tiges, les serviettes pour bébé et la soie dentaire peuvent obstruer les canalisations, causer des dommages aux

installations municipales et à votre fosse septique de même que provoquer des refoulements d'égout dans les résidences.

ville.magog.qc.ca/objetstoilette

TRAVAUX PUBLICS



NETTOYAGE DES RUES

Le nettoyage printanier des rues est en cours sur tout le territoire. Ces travaux sont effectués en trois étapes :

- 1- Le balai mécanique ramasse les gros résidus (roches, gravier, etc.);
- 2- Le balai aspirateur enlève la poussière (sable);
- 3- Le camion-citerne nettoie la surface de la chaussée.

ville.magog.qc.ca/menageprintemps



EXCAVEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

Saviez-vous qu'il est primordial de s'informer de ce qu'il y a dans le sol avant d'effectuer des travaux d'excavation?

Réduisez au minimum les risques pour la santé des travailleurs et des citoyens ainsi que les dommages aux infrastructures souterraines.

Renseignez-vous avant de creuser et faites une demande de localisation : **info-ex.com**.

Service gratuit, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les demandes sont généralement traitées dans un délai de trois jours ouvrables.

PERMIS ET INSPECTION



FINS DE SEMAINE DE VENTE-DÉBARRAS

- 19 mai au 22 mai;
- 16 juin au 19 juin;
- 1^{er} septembre au 4 septembre;
- 6 octobre au 9 octobre.

Aucune vente-débarras n'est permise en dehors de ces dates. Inscrivez-vous comme participant ou organisez votre itinéraire en consultant notre carte interactive : **ville.magog.qc.ca/cartes**.



ABRI TEMPORAIRE

Dimanche 30 avril : date limite pour démonter votre abri temporaire.

POUR VOUS, AVEC VOUS.

PARTICIPATION CITOYENNE



SÉANCE D'INFORMATION

Détournement des eaux usées du secteur Omerville et réaménagement de la rue Saint-Patrice Est

Mardi 9 mai
18 h 30 à 20 h

Hôtel de ville
7, rue Principale Est

Inscriptions avant le **lundi 8 mai** :
ville.magog.qc.ca/info-usine





MA GOG CULTURE

PROGRAMMATION
AVRIL / MAI 2023

\ MÉTIERS D'ART

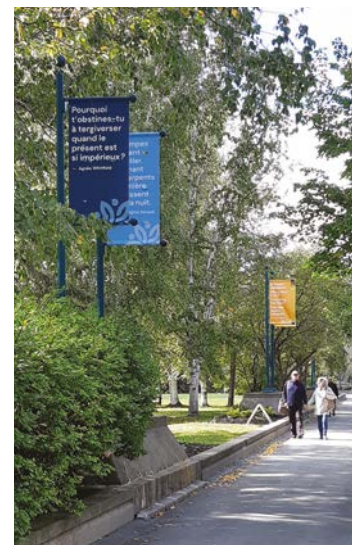
Vendredi 28 avril et samedi 29 avril \ 9 h à 16 h
Exposition printanière du Cercle de Fermières Magog : créations artistiques et artisanales selon les traditions du patrimoine textile québécois.

Galeries Orford
1700, rue Sherbrooke



\ CONCOURS À LA RENCONTRE DE PAROLES D'ICI

Pour participer au concours et tenter la chance de gagner des œuvres des auteurs et autrices qui partagent leurs paroles avec vous, procurez-vous un formulaire au Centre d'arts visuels de Magog, à la Maison Merry ou à la Bibliothèque Memphrémagog. En collaboration avec les Amis de la Bibliothèque Memphrémagog et la maison d'édition Chauve-souris.
Tirage : 28 mai



\ BIBLIOTHÈQUE MEMPHRÉMAGOG

MERCREDI : ON SORT!

Cyclotourisme : découvrir l'Estrée autrement!

Mercredi 17 mai \ 14 h à 15 h
Passionné de vélo, le physiothérapeute et écrivain Denys Leclaire partage avec les cyclistes de tout calibre son expérience de cyclotouriste averti.

- Gratuit
- Adultes
- Réservation en ligne requise \ ville.magog.qc.ca/billets
En personne \ comptoir de prêt
819 843-1330, poste 899
- Salle Kathleen-Milne



\ CENTRE D'ARTS VISUELS DE MAGOG

ATMO ZAKES :

La joie est toujours possible

Jusqu'au 4 juin – ENTRÉE LIBRE

Malgré la dévastation du Berlin d'après-guerre où elle a grandi, la peintre Atmo Zakes a gardé de cette époque des souvenirs joyeux. Réalisées dans un style résolument naïf, les œuvres de sa série *La joie est toujours possible* témoignent de la résilience possible des enfants.

\ EXPOSITION

CLUB DE TISSAGE ET ARTISANAT

Dimanche 7 mai \ de 9 h à 16 h
 65, rue Saint-Jacques Ouest

